

Image not found or type unknown



Peut-on me saisir après un mariage

Par **ninivivi**, le **22/09/2012** à **20:36**

Bonjour,rnrnMon future mari a contracté des dettes, frais de tribunal et amendes et crédit à la consommation. Au jours d'aujourd'hui, il est incarcéré, donc plus les moyen de payer c'est dettes. Or nous avions prévu de nous marié prochainement. Mais au jours d'aujourd'hui ils ne souhaite plus se marié car il a peur que les huissier viennent me saisir. Il préfère d'abord payer ses dettes. Donc je voudrais savoir si effectivement les huissier peuvent venir me saisir si on se marie? Malgré que ces dettes il est a contracté avant notre future mariage.rnJe vous remercie pour vos réponse donné.